



APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de l'implémentation de la gestion axée sur les résultats et de la dynamisation de la **direction générale des institutions financières nationales**, le Ministre de l'économie et des finances procède à sa dotation en ressources humaines adéquates.

Les postes à pourvoir sont ceux des chefs de service avec leurs chefs de bureau indiqués dans le tableau ci-joint.

Les fiches de poste peuvent être consultées sur le site du ministère de l'économie et des finances : www.finances.gouv.cg.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- les copies certifiées conformes des diplômes dont le comité de présélection se réserve le droit de vérifier leur authenticité ;
- une attestation de l'employeur ;
- une attestation de présence au poste ;
- deux lettres de recommandation des personnes-référentes attestant des compétences et de la bonne moralité du candidat.

Ces candidatures sont recueillies, en priorité, parmi les agents employés par cette administration et, éventuellement, ceux issus d'autres services.

Les dossiers sont à transmettre du 06 au 16 août 2024 par courrier électronique à l'adresse suivante : dgifncandidatures@gmail.com.

Un candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de chef de service ou de chef de bureau.

Les candidatures n'ayant pas respecté ces indications ne seront pas recevables.

Fait à Brazzaville, le 06 AOUT 2024

Le Ministre de l'économie et des finances,




Jean-Baptiste ONDAYE.-



**CARTOGRAPHIE DES POSTES A POURVOIR A LA DIRECTION
GENERALE DES INSTITUTIONS FINANCIERES NATIONALES
(10 chefs de service et 21 chefs de bureau)**

N°	Postes de directeur	Postes de chef de service avec ses chefs de bureau
1	Directeur des établissements de crédit et assimilés	<p>1. Chef du service des établissements de crédit avec :</p> <p>1.1.- Chef du bureau des études et agréments ; 1.2.- Chef du bureau du suivi des établissements de crédit et institutions bancaires.</p> <p>2. Chef du service des établissements assimilés avec :</p> <p>2.1.- Chef du bureau du suivi des établissements assimilés ; 2.2.- Chef du bureau de la promotion.</p>
2	Directeur de la microfinance	<p>1. Chef du service des analyses et des agréments avec :</p> <p>1.1.- Chef du bureau des analyses ; 1.2.- Chef du bureau des agrément</p> <p>2. Chef du service de l'inspection avec :</p> <p>2.1.- Chef du bureau de l'inspection des établissements de microfinance affiliés à un réseau ; 2.2.- Chef du bureau de l'inspection des établissements de microfinance indépendants.</p> <p>3. Chef du service des études et de la promotion avec :</p> <p>3.1.- Chef du bureau des études sur la microfinance ; 3.2.- Chef du bureau de la promotion de la microfinance.</p>
3	Directeur des assurances et des institutions de sécurité sociale	<p>1. Chef du service des agréments avec :</p> <p>1.1.- Chef du bureau des agréments des établissements d'assurance ; 1.2.- Chef du bureau des agréments des intermédiaires en assurance et des experts.</p> <p>2. Chef du service du contrôle avec :</p> <p>2.1.- Chef du bureau du contrôle des établissements d'assurance et des agents généraux ; 2.2.- Chef du bureau du contrôle des courtiers, des sociétés de courtage et des experts techniques ; 2.3.- Chef du bureau de contrôle des institutions de sécurité sociale.</p> <p>3. Chef du service de la formation en assurance avec :</p> <p>3.1.- Chef du bureau de la formation en interne ; 3.2.- Chef du bureau de la formation à l'externe.</p>
4	Directeur de l'inclusion financière et des établissements de paiement	<p>1. Chef du service de l'inclusion financière avec :</p> <p>1.1.- Chef du bureau des stratégies ; 1.2.- Chef du bureau de la promotion.</p> <p>2. Chef du service des établissements de paiement avec :</p> <p>2.1.- Chef du bureau des études et de la promotion ; 2.2.- Chef du bureau de l'inspection</p>